

Unité d'enseignement en physiothérapie

Guide de stage

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE LA SANTÉ, UNITÉ
D'ENSEIGNEMENT EN PHYSIOTHÉRAPIE

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACP	Association canadienne de physiothérapie
ANECF	Association nationale pour l'éducation clinique en physiothérapie
CCPUP	Conseil canadien des programmes universitaires en physiothérapie
CECÉ	Comité d'encadrement du cheminement étudiant
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CLSC	Centre local de services communautaires
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de la santé et de la sécurité du travail
CV	Curriculum vitae
ÉRC	Évaluation du rendement clinique en physiothérapie
GCNP	Groupe consultatif national en physiothérapie
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OPPQ	Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
PCP	Professeur de clinique en physiothérapie
Pht	Physiothérapeute
SRH	Service des ressources humaines
UEP	Unité d'enseignement en physiothérapie
McGill	Université McGill
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
CUpht	Clinique universitaire de physiothérapie de l'UQAC

1	INTRODUCTION	5
2	DESCRIPTION DU PROGRAMME DE FORMATION EN PHYSIOTHÉRAPIE.....	5
3	MANDAT DE LA FORMATION CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE.....	6
3.1	Les principaux intervenants impliqués dans la formation clinique.....	7
3.2	Rôles et responsabilités des principaux intervenants.....	7
3.2.1	Responsabilités du directeur de l’UEP.....	7
3.2.2	Responsabilités de l’étudiant stagiaire.....	9
3.2.3	Responsabilités du professeur de clinique en physiothérapie (PCP)	10
3.2.4	Responsabilités de l’agent de stage de l’UEP	11
3.3	Mandat du Comité consultatif du placement clinique en physiothérapie (CCLPC)	12
4	STAGES CLINIQUES EN PHYSIOTHÉRAPIE	13
4.1	Fonctionnement général des stages	13
4.2	Exposition clinique.....	14
4.3	Objectifs d’apprentissage pour les stages cliniques	16
4.3.1	Objectifs généraux d’apprentissage pour tous les stages cliniques.....	16
4.3.2	Objectifs spécifiques d’apprentissage	18
5	PROCÉDURES ET RÈGLEMENTS DE LA FORMATION CLINIQUE	21
5.1	Processus d’attribution des places de stage	21
5.2	Stages sur le territoire de l’UQAC	22
5.3	Stages nationaux et internationaux	22
5.4	Frais encourus en stage.....	23
5.5	Processus préparatoire en vue des stages clinique	23
5.6	Procédures et règlements durant les stages cliniques	25
5.6.1	Changement d’assignation de stage.....	25
5.6.2	Présence en stage et aux séminaires clinique	25
5.6.3	Arrêt d’un stage en cours	26
5.6.4	Abandon d’un stage.....	26
5.6.5	Comportement professionnel	27
5.6.6	Étudiant en difficulté	27
5.6.7	Exigences particulières lors d’un échec de stage	27
5.6.8	Reprise d’un stage	28
5.6.9	Assurances responsabilité	28
6	ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES	29

	6.1	Évaluation formative et sommative	29
	6.2	Critères de réussite pour les stages	30
	6.3	Évaluation du milieu clinique	34
7		DOCUMENTS DE STAGE.....	35
	7.1	Contrats de stage et contrat d'apprentissage.....	35
	7.2	Cahier de l'étudiant	36
	7.3	Journal réflexif	37
8		RESSOURCES POUR LES STAGES.....	39
	8.1	Pour les stagiaires.....	39
	8.2	Pour les PCP	39
9		COORDONNÉES DES PERSONNES RESSOURCES À L'UEP	40

1 INTRODUCTION

Ce guide de stage est destiné à l'étudiant-e stagiaire en physiothérapie et au professeur de clinique (PCP) en physiothérapie. Ce guide contient plusieurs informations pertinentes au bon déroulement des différents stages cliniques du programme de Maîtrise ès sciences appliquées en physiothérapie de l'UQAC. Il présente également le programme de formation clinique, l'ensemble des procédures et règlements en lien avec la formation clinique en physiothérapie ainsi que tous les documents de stage. Diverses annexes complètent ce guide pour faciliter la compréhension.

Les milieux de stage qui accueillent les stagiaires offriront une expérience clinique leur permettant de mieux connaître la profession de physiothérapeute tout en développant les compétences nécessaires à l'exercice de la physiothérapie.

Ce guide a été préparé par l'agent-e de stage en collaboration avec l'équipe administrative du programme sous la direction du/de la directeur-trice de l'Unité d'enseignement en physiothérapie de l'UQAC.

2 DESCRIPTION DU PROGRAMME DE FORMATION EN PHYSIOTHÉRAPIE

Visant l'excellence et l'innovation en physiothérapie dans les domaines de l'éducation, de la pratique clinique et de la recherche à l'aide d'un partenariat solide avec les milieux d'enseignement, communautaires et de soins de santé, le Programme de physiothérapie de l'UQAC comporte deux programmes d'études, soit le *Baccalauréat en sciences (réadaptation)* de 90 crédits et la *Maîtrise ès sciences appliquées en physiothérapie* de 62 crédits. Ces deux programmes forment un continuum et mènent au droit de pratique de la physiothérapie au terme du programme de maîtrise. Le programme de *Maîtrise ès sciences appliquées en physiothérapie* inclut des périodes de formation pratique durant 5 trimestres et permet ainsi la création de liens étroits entre la théorie et l'expérience sur le terrain.

La formation ayant pour bases les principes de promotion de la santé, allant de la prévention de l'invalidité jusqu'à la réadaptation, les enseignements sont ainsi centrés sur le patient et appuyés par le cumul d'expérience par la pratique tout au long de la vie et dans le continuum des soins de santé.

La mission poursuivie dans le cadre de ce Programme est de former des professionnel·les réflexif·ves et collaboratif·ves qui sont habiles à utiliser le raisonnement clinique et les évidences scientifiques afin d'optimiser la santé, la fonction et la participation des individus dans la société et qui peuvent assumer des rôles de chef·fe de file dans le cadre de leurs activités professionnelles et d'érudition, incluant le transfert des meilleures évidences à la pratique clinique.

Ce curriculum met donc l'emphase sur le raisonnement clinique, le diagnostic, la pratique fondée sur les données probantes, la réadaptation communautaire, le travail en équipe et le professionnalisme comme étant des composantes essentielles dans la formation d'un·e physiothérapeute faisant preuve d'humanisme, de sens éthique et de compétence dans l'usage de la pensée critique et dans la résolution de problèmes.

N.B L'Unité d'enseignement en physiothérapie de l'Université du Québec à Chicoutimi a reçu le titre d'agrément en conformité totale en 2018, et ce jusqu'en 2022 par le Conseil canadien d'agrément des programmes universitaires en physiothérapie.

3 MANDAT DE LA FORMATION CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE

L'enseignement clinique en physiothérapie est une composante essentielle du Programme de physiothérapie de l'UQAC et adhère aux [directives de formation clinique pour tous les programmes universitaires canadiens](#) qui assurent la qualité et l'uniformité de l'enseignement clinique en physiothérapie des programmes universitaires canadiens. L'objectif principal est de former des physiothérapeutes généralistes qui sont prêts à relever les défis associés à une profession en constante évolution.

La formation offerte aux étudiants est basée sur *Le profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada (2017)* et permet de développer les principales compétences du physiothérapeute afin de progresser d'un niveau de rendement débutant vers le niveau de rendement attendu pour l'entrée à la pratique en physiothérapie. Ceci est réalisé, entre autres, par le biais de l'application et du transfert des connaissances théoriques dans un contexte clinique varié.

7 compétences essentielles du physiothérapeute	
<p>Expert en physiothérapie</p> <p>Communicateur</p> <p>Collaborateur</p> <p>Gestionnaire</p>	<p>Leader</p> <p>Praticien érudit</p> <p>Professionnel</p>

3.1 Les principaux intervenants impliqués dans la formation clinique

- Étudiant·e stagiaire
- Professeur·e de clinique en physiothérapie (PCP)
- Directeur·trice de l'Unité d'enseignement en physiothérapie
- Agent·e de stage en physiothérapie

3.2 Rôles et responsabilités des principaux intervenants

Tous les acteur·trices dans la formation clinique collaborent et sont impliqués·es dans la formation dans l'objectif de poursuivre la qualité de l'enseignement prodigué à l'UEP et contribuent au développement des compétences essentielles du physiothérapeute chez nos étudiant·es-stagiaires et au bon déroulement des activités liés aux stages dans les divers milieux cliniques.

3.2.1 Responsabilités du/de la directeur·trice de l'UEP

- Responsabilité d'assurer l'encadrement pédagogique et administratif des étudiant·es admis et inscrits aux programmes sous la responsabilité de l'UEP

incluant, s'il y a lieu, les étudiant-es en période de stages cliniques au Québec, ailleurs au Québec et au niveau international;

- Assurer les processus de collaboration menant à la rédaction de protocoles d'entente avec les différents milieux de stage, tant au niveau local que national et international;
- Assurer les liaisons entre l'UQAC et les milieux cliniques partenaires (au niveau national et international) concernés par le ou les programmes sous la responsabilité de l'unité pédagogique; de la même façon, la direction chapeaute les liens de collaboration avec les milieux concernés par les stages réalisés auprès des étudiant-es de l'UEP;
- Encadrer, en collaboration avec le/la superviseur-e et l'agent-e de stage, les stagiaires en s'assurant que toutes les conditions de réussite soient disponibles pour chacun d'eux. Le/la directeur-trice s'assure que les exigences de l'UEP sont respectées quant aux heures, aux types et aux milieux de stage de même qu'à l'application des règlements pédagogiques du programme, notamment en démontrant le professionnalisme attendu;
- Assurer le fonctionnement et le suivi des décisions du comité de l'unité pédagogique (comité d'unité d'enseignement en physiothérapie et comité de placement de stage) qu'elle préside;
 - Si des décisions du comité d'unité réfèrent aux stages, le/la directeur-trice s'assurera que celles-ci soient appliquées selon les règlements du programme de maîtrise en physiothérapie;
- Animer toute proposition d'évaluation, de révision ou de modification de programme considérant que les stages font partie intégrante du programme de formation;
- S'assurer que chaque stagiaire remplit les exigences attendues et faire appliquer, dans les limites de sa compétence, l'application du [Règlement relatif aux études](#) (demandes d'absences ou d'abandon, par exemple) en partenariat avec les instances de l'UQAC.

3.2.2 Responsabilités de l'étudiant·e-stagiaire

- Accepter de se conformer aux règles en vigueur à l'intérieur de l'organisme et à respecter les politiques et règlements, en particulier ceux relatifs à la confidentialité de toute information;
- S'engager à respecter le secret professionnel ainsi que les autres règles de déontologie propres à l'organisme;
- Accepter de se soumettre aux exigences sanitaires de l'organisme d'accueil;
- Se conformer aux exigences concernant la vaccination, la qualification en réanimation cardiorespiratoire (RCR) et la formation de principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB);
- Autoriser l'Unité d'enseignement en physiothérapie de l'UQAC à la divulgation de renseignements personnels aux milieux cliniques partenaires;
- Compléter les procédures relatives à la vérification des antécédents judiciaires selon les exigences du milieu clinique;
- Au minimum 15 jours avant le début de tous les stages, faire parvenir par courriel une lettre de présentation au PCP pour préparer son arrivée et s'enquérir des dispositions locales du milieu;
- Consulter le document profil de pratique professionnelle du milieu clinique partenaire et le Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique du Québec (OPPQ);
- Compléter le tutoriel de formation de l'outil d'évaluation de l'étudiant·e-stagiaire, Évaluation canadienne du rendement clinique en physiothérapie;
- Compléter les différents modules de formation de l'Université Western, Ontario : Preceptor Education Program;
- Effectuer le stage clinique tel qu'assigné;
- Compléter tous les documents requis lors du stage et faire attester les documents suivants:
 - Contrat d'apprentissage et Contrat de stage
 - Cahier de l'étudiant (ce qui inclue les inventaires de dossier, la liste de contrôle des interventions cardiorespiratoires, la description de l'expérience clinique ainsi que les cliniques et activités spécialisées)

- Évaluation canadienne du rendement clinique en physiothérapie (ÉRC 2.0)
 - Journal réflexif
 - Évaluation de l'expérience de stage clinique par le stagiaire (lien envoyé par courriel)
- Communiquer avec l'agent-e de stage ou le/la directeur-trice du programme lorsque des difficultés se présentent en cours de stage;
 - Rappporter immédiatement à votre PCP et/ou à l'agent-e de stage tout incident ou accident lors d'un stage clinique. Un rapport écrit doit être complétée en respectant les normes du milieu;
 - Respecter les règlements pédagogiques de la Maîtrise ès sciences appliquées en physiothérapie;
 - Porter en tout temps l'épinglette d'identification lors de tous les stages en physiothérapie dans les milieux;

3.2.3 Responsabilités du/de la professeur-e de clinique en physiothérapie (PCP)

- Réviser tous les documents et objectifs du stage;
- Initier l'étudiant-e-stagiaire à une pratique professionnelle de la physiothérapie et à un milieu de travail;
- Accueillir l'étudiant-e-stagiaire, faciliter son intégration, son fonctionnement dans le milieu et faire connaître les règles et procédures en vigueur dans l'organisme;
- Sélectionner et présenter à l'étudiant-e-stagiaire des situations et des expériences d'intervention en physiothérapie pour lui assurer un stage clinique diversifié et de qualité;
- Favoriser l'interaction et les échanges avec les autres professionnel·les du milieu;
- Supporter l'étudiant-e-stagiaire dans le suivi de ses dossiers et lui faire profiter de l'expérience et de l'expertise qu'il a acquis dans son travail, et ce, sur une base régulière;
- Aider l'étudiant-e-stagiaire à évaluer avec justesse et précision les problématiques soumises à son attention;
- Présenter à l'étudiant-e-stagiaire un ou plusieurs modèles d'intervention en physiothérapie et l'aider à les mettre en œuvre;
 - Critiquer de façon constructive et formative les interventions de l'étudiant-e-

- stagiaire, les notes évolutives, rapports, analyses et conclusions;
- Suggérer des lectures pertinentes et en vérifier la compréhension;
- Informer rapidement l'agent-e de stage quand un-e stagiaire éprouve des difficultés en cours de stage ou si un incident ou accident est survenu en stage;
- Évaluer et noter le rendement de l'étudiant-e-stagiaire selon les normes et critères adoptés par le Comité de programme en physiothérapie de l'UQAC dans le cadre de sa politique de formation pratique et acheminer cette évaluation à l'agent-e de stage de l'UQAC en fin de stage.

Exigences pour obtenir le titre de professeur de clinique en physiothérapie (PCP)

- Être membre en règle de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ);
- Avoir un minimum d'une année de pratique professionnelle comme physiothérapeute;
- N'avoir fait l'objet d'aucune sanction d'un comité de discipline de l'OPPQ ou du Tribunal des professions;
- Ne pas s'être fait imposer par le Bureau de l'OPPQ, sur recommandation du comité d'inspection professionnelle ou du comité de discipline, un stage ou un cours de perfectionnement en application de l'article 55 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), au cours des trois dernières années précédant le stage;
- Fournir à l'université un Curriculum Vitae à jour et le numéro de pratique de l'OPPQ.

3.2.4 Responsabilités de l'agent-e de stage de l'UEP

- Sous la direction du directeur de l'Unité d'enseignement en physiothérapie, l'agent-e de stage coordonne le programme de formation pratique;
- Participer au recrutement des placements cliniques auprès des différents partenaires;
- Procéder aux placements cliniques dans les milieux cliniques pour les étudiant-es-stagiaires et assurer le suivi du cheminement de la formation clinique;
- Assurer le lien entre les superviseur-es cliniques des milieux et l'Unité d'enseignement en physiothérapie pour toutes questions/problèmes en lien avec la formation pratique;
- Valider les documents d'évaluation et officialiser les résultats pour chaque stage de l'étudiant-es;

- Participer à l'élaboration, la mise à jour et la révision des différents outils d'évaluation pour des étudiant-es;
- Contribuer aux formations professionnelles des professeur-es de clinique en physiothérapie offertes par l'UQAC;
- Diriger le comité consultatif de la formation clinique et en assurer la pérennité;
- Représenter l'Unité d'enseignement en physiothérapie de l'UQAC aux instances provinciales et nationales en lien avec les stages de formation pratiques;
- Participer au comité d'unité d'enseignement en physiothérapie de l'UQAC.

3.3 Mandat du Comité consultatif du placement clinique en physiothérapie (CCLPC)

Le principal mandat de ce comité est de faire des recommandations sur les différentes dimensions qui touchent la formation pratique. Plus précisément, l'organisation du programme de formation clinique, l'évaluation des étudiant-es, ainsi que le contrôle de la qualité des milieux de stage, le tout en suivant les normes établies par l'institution d'enseignement (UQAC). Le comité, tel que son nom l'indique, tient un rôle consultatif.

Plus spécifiquement, voici les responsabilités de ce comité :

- Assurer une rétroaction optimale entre les superviseur-es et l'université à la suite des stages;
- Promouvoir la communication entre les PCP et l'université afin de:
 - Valider les objectifs cliniques pertinents à chaque niveau de stage (vérification de la réalité)
 - Obtenir la rétroaction et recevoir l'information concernant le programme
- Faciliter et s'assurer que les étudiant-es retirent le maximum d'avantages de leurs différents stages;
- Collaborer et élaborer des stratégies pour augmenter les offres de stage en définissant de nouveaux modèles de supervision;
- Consulter les membres du comité sur tout sujet concernant les stages cliniques pour s'assurer de contrôler la qualité de l'offre des stages cliniques.

4 STAGES CLINIQUES EN PHYSIOTHÉRAPIE

4.1 Fonctionnement général des stages

Tous les stages cliniques sont réalisés selon une séquence déterminée par le cursus de la Maîtrise ès sciences appliquées en physiothérapie de l'UQAC. Les étudiant-es doivent compléter 1050h de formation clinique étant répartis en 4 périodes de stages, d'une durée de 7 ou 8 semaines selon le niveau de stage.

Le programme offre 2 types de stage en physiothérapie soit les stages réguliers ainsi que les stages spécialisés. Ce sont tous des stages équivalents, à la différence qu'ils constituent des stages dans les milieux affiliés à la Clinique Universitaire de physiothérapie (CUpht) et/ou certaines autres instances externes de l'université avec des sigles de cours uniques et certains objectifs pédagogiques distincts. Au cours de leur formation clinique, chaque étudiant stagiaire aura la chance de réaliser minimalement 1 stage à la CUpht ou un autre milieu spécialisé et les autres seront des stages réguliers dans les différents milieux cliniques affiliés du programme.

STAGES	ANNÉE DE FORMATION	PÉRIODE	DURÉE-HORAIRE
Stage clinique 1 (7 cr.) SPH571/SPH671	M1	Mai-Juin	7 semaines (5 jours/sem.)
Stage clinique 2 (7 cr.) SPH582 / SPH672	M1	Janvier-Février	7 semaines (5 jours/sem.)
Stage clinique 3 (7 cr.) SPH573 / SPH673	M1	Mars-Avril	8 semaines (5 jours/sem.)
Stage clinique 4 (7 cr.) SPH 584 / SPH 674	M2	Octobre-Novembre	8 semaines (5 jours/sem.)

La dernière mise à jour du calendrier de stages est disponible sur le site Web de la formation pratique en physiothérapie, dans la section Professeur de clinique.

Vous trouverez tous les plans de cours sur la plateforme d'apprentissage Moodle sur la page « Stage physiothérapie » ainsi que tous les documents relatifs à la formation pratique.

4.2 Exposition clinique

Les exigences au niveau de l'exposition clinique en stage en physiothérapie reposent sur les plus récentes lignes directrices nationales relatives au cursus d'entrée à la pratique de la physiothérapie (2019), énoncées par le Conseil canadien des programmes universitaires en physiothérapie (CCPUP).

Chaque étudiant-e doit acquérir de l'expérience clinique dans divers domaines de pratique de la profession, mais se doit d'être exposé à **un minimum de 100 heures** dans chacun des 3 domaines de pratique essentiels suivants :

- Problèmes musculosquelettiques
- Problèmes neurologiques
- Problèmes cardiovasculaires et respiratoires

De plus, chaque étudiant-e doit acquérir une expérience clinique significative dans **chacun des contextes de pratique** de base suivants tels que définis par le Groupe consultatif national en physiothérapie :

- Soins de courte durée - Soins hospitaliers
- Réadaptation - Soins prolongés
- Soins ambulatoires

Les définitions pour les trois catégories de contextes sont les suivantes :

1) Soins de courte durée – Soins hospitaliers

« Soins interdisciplinaires ou interprofessionnels prodigués à un patient au cours d'une maladie de courte durée, d'une exacerbation (de sa condition) ou d'une incapacité résultant d'une maladie chronique ou d'une intervention chirurgicale qui nécessite une admission en soins de courte durée dans un hôpital. Le patient a habituellement un état de santé changeant et son séjour à l'hôpital est généralement de courte durée. »

2) Réadaptation – Soins prolongés

« Soins interdisciplinaires ou interprofessionnels prodigués dans le cadre d'une thérapie intensive, visant à maximiser l'autonomie fonctionnelle et qui sont offerts dans un hôpital, un centre, une unité ou une clinique de réadaptation. Habituellement dispensés (mais sans s'y limiter) à la suite d'une blessure ayant causé une incapacité (par exemple, dans les cas de blessure à la moelle épinière), d'une maladie aiguë (par exemple, une pneumonie) ou d'une intervention chirurgicale (par exemple à la suite du remplacement d'une articulation). La réadaptation permet souvent une transition importante entre les soins de courte durée et les soins ambulatoires, et peut être offerte aux patients hospitalisés ou aux patients externes. Les soins dispensés à domicile ou au lieu de résidence du patient (y compris les établissements de soins prolongés) peuvent être assortis d'objectifs thérapeutiques visant à maximiser, à maintenir ou à soutenir la fonction, ou à offrir des soins palliatifs. »

3) Soins ambulatoires

« Soins prodigués à un patient externe alors que celui-ci requiert principalement ou uniquement les services d'un physiothérapeute. Le patient demeure dans son milieu de vie et se rend dans une clinique ou un autre établissement pour ses traitements. Les soins ambulatoires peuvent être dispensés dans une clinique de physiothérapie (privée ou publique), dans le cadre d'événements sportifs, dans une clinique d'un centre hospitalier, dans une clinique de santé au travail, dans le milieu de travail, etc. »

De plus, il y a une exigence sur le nombre d'heures d'exposition clinique en stage que l'étudiant.e-stagiaire doit cumuler, qui est de minimum 1025h. Dans le programme de physiothérapie de l'UQAC, l'étudiant.e aura l'opportunité d'effectuer 1050h de formation clinique en stage. L'horaire habituel d'un stage à temps complet est de 35h par semaine à raison de 5 jours/semaine, avec des modifications possibles selon la réalité du milieu clinique et les disponibilités du/de la PCP.

Finalement, la majorité des heures de stage doivent être effectuées sous la supervision d'un·e physiothérapeute qualifié·e qui sera en charge d'accompagner et d'évaluer l'étudiant·e-stagiaire. Pour favoriser l'exposition des stagiaires à la collaboration interprofessionnelle et aux contextes moins classiques et/ou dans des domaines en émergence, l'étudiant·e peut parfois être supervisé·e par d'autres professionnel·les compétent·es pour un maximum de 20% des heures de stage.

4.3 Objectifs d'apprentissage pour les stages cliniques

4.3.1 Objectifs généraux d'apprentissage pour tous les stages cliniques

L'évolution de la performance de l'étudiant·e visant l'atteinte des objectifs d'apprentissage est progressive et suit la séquence des stages. Elle est guidée par l'utilisation d'objectifs généraux et spécifiques pour les stages cliniques. Cette approche permet de s'assurer que l'étudiant·e finissant·e aura acquis les compétences minimales pour débiter sur le marché du travail en tant que professionnel·le de la santé.

Cette section présente les objectifs généraux d'apprentissage sous forme de compétences essentielles qui sont communs pour l'ensemble des quatre stages cliniques en physiothérapie.

Expertise en physiothérapie

Objectifs d'apprentissage	Jalons
Adopter une approche centrée sur le client	1.1.1 – 1.1.6
Assurer la sécurité physique et émotionnelle du client	1.2.1-1.2.5
Effectuer l'évaluation du client	1.3.1-1.3.7
Établir un diagnostic et un pronostic	1.4.1-1.4.6
Élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer un plan d'intervention	1.5.1 – 1.5.7
Compléter ou transférer les soins	1.6.1 – 1.6.4

Communication

Objectifs d'apprentissage	Jalons
Utiliser la communication orale et non verbale efficacement	2.1.1.-2.1.4
Utiliser la communication écrite efficacement	2.2.1-2.2.3
Adapter l'approche de communication au contexte	2.3.1-2.3.5
Utiliser les outils et les technologies de l'information et de la	2.4.1-2.4.3

communication de manière efficace	
-----------------------------------	--

Collaboration

Objectifs d'apprentissage	Jalons
Promouvoir une approche intégrée des services aux clients	3.1.1-3.1.2
Faciliter les collaborations	3.2.1-3.2.5
Contribution à un travail d'équipe efficace	3.3.1-3.3.5
Contribuer à la résolution des conflits	3.4.1-3.4.2

Gestionnaire

Objectifs d'apprentissage	Jalons
Soutenir l'excellence organisationnelle	4.1.1-4.1.4
Utiliser les ressources de manière efficace et efficiente	4.2.1-4.2.4.
S'assurer d'un milieu de pratique sécuritaire	4.3.1-4.3.6
Superviser les autres	4.5.1-4.5.4
Gérer l'information sur la pratique de manière sécuritaire et efficace.	4.6.1-4.6.4

Leadership

Objectifs d'apprentissage	Jalons
Défendre les besoins des clients en matière de santé	5.1.1-5.1.3
Promouvoir l'innovation des soins de santé	5.2.1-5.2.3
Contribuer à l'avancement de la profession de physiothérapeute	5.3.1 – 5.3.3

Érudition

Objectifs d'apprentissage	Jalons
Adopter une approche fondée sur les données probantes pour la pratique	6.1.1-6.1.5
Intégrer l'autoréflexion et la rétroaction externe afin d'améliorer la pratique personnelle	6.3.1-6.3.4
Se tenir au fait des nouveautés dans le domaine de pratique	6.4.1-6.4.2
Contribuer à l'apprentissage des autres	6.5.1-6.5.4

Professionnalisme

Objectifs d'apprentissage	Jalons
Respecter les exigences juridiques et réglementaires	7.1.1-7.1.3

Se comporter de manière éthique	7.2.1-7.2.3
Assumer la responsabilité sociale comme professionnel de la santé	7.3.1-7.3.2
Agir avec intégrité professionnelle	7.4.1-7.4.7
Maintenir son bien être personnel en accord avec les besoins de la pratique	7.5.1-7.5.2

Présentation de cas

Le/la stagiaire devra faire une présentation clinique d'une durée de 30 à 60 min basée sur des données probantes. La présentation est destinée au personnel et aux autres étudiant-es du milieu clinique. Elle doit être basée sur un cas clinique ou sur un sujet d'intérêt approuvé par le/la professeur-e de clinique en physiothérapie.

4.3.2 Objectifs spécifiques d'apprentissage

Stage clinique I – SPHTH571 ou SPHTH671

Lors du premier stage clinique, l'étudiant-e-stagiaire devra atteindre les objectifs d'apprentissage du niveau ***Débutant avancé***:

- A besoin de supervision clinique de **75 % à 90 %** du temps pour traiter des patient-es ayant des problèmes simples et de supervision constante (**100 %** du temps) pour traiter des patient-es ayant des problèmes complexes;
- Démonstre avec constance qu'il/elle fait l'acquisition de compétences pour effectuer des tâches simples (exemples : examen de dossiers, goniométrie, bilan musculaire et interventions simples);
- Initie des évaluations, des interventions et des raisonnements cliniques complets tout en étant inconstant-e;
- Commence à partager une charge de travail avec l'enseignant-e clinique (jusqu'à 25 % à la fin du stage);
- Atteint de façon constante une cotation égale ou supérieure à 3/10 dans les échelles de *l'Évaluation canadienne du rendement clinique en physiothérapie*.

Stage clinique II – SPHTH582 ou SPHTH672

Lors du deuxième stage clinique, l'étudiant-e-stagiaire doit atteindre les objectifs d'apprentissage du niveau **Intermédiaire**:

- A besoin de supervision clinique moins de **50 %** du temps pour traiter des patient-es ayant des problèmes simples et de supervision clinique de **75 %** du temps pour traiter les patient-es ayant des problèmes complexes;
- Est compétent-e pour effectuer des tâches simples et fait l'acquisition de compétences pour effectuer de manière constante des évaluations, des interventions et des raisonnements cliniques complets;
- Est en mesure d'effectuer environ 50 % de la charge de travail d'un-e physiothérapeute à temps plein;
- Atteint une cotation égale ou supérieure à 5/10 dans les échelles de l'*Évaluation canadienne du rendement clinique en physiothérapie*.

Stage clinique III - SPHTH583 ou SPHTH673

Lors du troisième stage clinique, l'étudiant-e-stagiaire doit atteindre les objectifs d'apprentissage au niveau **Intermédiaire avancé**:

- A besoin de supervision clinique de moins de **25 %** du temps pour traiter des patient-es ayant des problèmes simples et de **50 %** du temps pour traiter des patient-es ayant des problèmes complexes;
- Est constant-e et compétent-e pour effectuer des tâches simples et il a besoin de directives occasionnelles pour faire des évaluations, des interventions et des raisonnements cliniques complets;
- Doit être en mesure d'effectuer environ 75 % de la charge de travail d'un-e physiothérapeute à temps plein;
- Doit atteindre une cotation égale ou supérieure à 7/10 dans les échelles de l'*Évaluation canadienne du rendement clinique en physiothérapie*.

Stage clinique IV – SPHTH584 ou SPHTH674

Lors du dernier stage clinique, l'étudiant·e doit atteindre les objectifs d'apprentissage au niveau d'**Entrée à la pratique**:

- A besoin d'encadrement **occasionnel** pour les patient-es ayant des problèmes simples et de **25 %** du temps pour traiter des patient-es ayant des problèmes complexes;
- Peut effectuer avec constance des évaluations, des interventions et des raisonnements cliniques complets dans des situations simples et complexes;
- Consulte les autres professionnel·es et résout des situations non familières et ambiguës;
- Est en mesure d'effectuer efficacement de 75 à 100 % de la charge de travail d'un·e physiothérapeute à temps plein;
- Atteint une cotation égale ou supérieure à **9/10** dans les échelles de l'*Évaluation canadienne du rendement clinique en physiothérapie*.

Rendement observé avec distinction:

- L'étudiant·e est en mesure d'effectuer 100 % de la charge de travail d'un physiothérapeute à temps plein et de traiter des patient-es ayant des problèmes simples ou complexes sans supervision clinique ou sans directive, et il est apte à faire face à des situations non familières ou ambiguës.

De plus, l'étudiant·e démontre au moins un des critères énumérés ci-dessous :

- L'étudiant·e est toujours compétent·e pour effectuer des évaluations, des interventions et des raisonnements cliniques;
- L'étudiant·e assume volontairement un rôle de leadership/direction pour traiter des patient-es ayant des problèmes plus complexes ou pour gérer des situations difficiles;
- L'étudiant·e est apte à superviser d'autres personnes;
- L'étudiant·e est apte à agir à titre de consultant ou de personne ressource pour d'autres personnes;

- L'étudiant·e contribue activement à l'amélioration de l'établissement ou du service clinique en faisant preuve d'une vision étendue de la pratique de la physiothérapie et de la profession.

5 PROCÉDURES ET RÈGLEMENTS DE LA FORMATION CLINIQUE

5.1 Processus d'attribution des places de stage

L'attribution des stages cliniques est un processus complexe qui varie en fonction de plusieurs éléments comme entre autres le profil clinique de l'étudiant·e, les choix personnels et professionnels de l'étudiant·e, les offres reçues, les besoins globaux de la cohorte et les exigences de l'organisme d'agrément. Dans la mesure du possible, l'Unité d'enseignement en physiothérapie assigne les places de stage selon le calendrier universitaire et selon les préférences exprimées par les étudiant·es dans leur Dossier étudiant individualisé (DEI). Ce processus d'attribution est réalisé par l'agent·e de stage en prenant compte des ressources disponibles tout en considérant l'exigence qui est que chaque stagiaire devra effectuer minimalement 1 stage à l'extérieur du Saguenay-Lac-St-Jean durant sa formation clinique. Les assignations et le nombre de places de stage demeurent très variables et limités selon les périodes de l'année et sont toujours sujets à des changements sans préavis. Dans le cas où une ou plusieurs places de stage soient annulées à la dernière minute pour de multiples raisons hors de notre contrôle, l'UEP travaillera à trouver des solutions pour replacer les étudiant·es concerné·es dans un autre milieu dans un délai raisonnable et à la période la plus opportune. Pour des raisons de logistique et pour éviter les possibles conflits d'intérêt, il est interdit pour le stagiaire de communiquer et prendre des engagements directement avec un milieu clinique. Toutes démarches de stage doivent être discutées et initiées par l'agent de stage, et ceci ne donne aucune garantie que l'étudiant·e sera assigné au milieu clinique désiré. Les étudiant·es sont bien avertis que toute tentative d'organisation d'un stage peut entraîner un refus de stage dans le milieu clinique. Par la suite, les assignations officielles entre l'étudiant et le/la PCP seront confirmées par l'agent·e de stage via un courriel de confirmation environ 4 à 8 semaines avant le début du stage. Veuillez noter que les échanges de stages entre étudiant·es ne sont pas permis à l'UEP.

5.2 Stages sur le territoire de l'UQAC

Tous les milieux de stage ont un protocole d'entente avec notre établissement d'enseignement et sont donc reconnus comme établissements partenaires. Les placements cliniques seront effectués dans les établissements affiliés avec l'UEP, principalement dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord ainsi que de la Mauricie-Centre-du-Québec. Cependant, certaines places de stage peuvent également être disponibles dans les différents milieux suivants en lien avec des besoins particuliers : Outaouais, Mauricie-Centre du Québec, Abitibi-Témiscamingue, Gaspésie, Nord-du-Québec, Nouveau Brunswick etc. Les deux premiers stages cliniques doivent idéalement être effectués sur le territoire couvert par le Programme de physiothérapie de l'UQAC. Des ententes particulières pourraient être prises pour des placements dans d'autres régions du Québec, au Canada ou à l'international pour les stages subséquents (stage III et IV). Dans une telle situation, nous devons respecter l'ensemble des orientations fournies par l'Association nationale pour l'éducation clinique en physiothérapie (ANECF) pour assurer l'application des ententes entre les différentes maisons d'enseignement.

5.3 Stages nationaux et internationaux

Les étudiant-es ayant un intérêt pour un stage au Canada ou à l'international doivent participer aux rencontres d'information avant de déposer officiellement leur dossier de candidature au comité. Les critères d'admissibilité pour poser leur candidature sont les suivants :

- Avoir un dossier académique avec une moyenne égale ou supérieure à 3.5 au moment du départ
- N'avoir eu aucun échec au dossier au programme
- Avoir évolué avec succès dans toutes vos expériences cliniques et ne présenter aucune problématique de comportement ou d'attitude professionnelle
- Posséder une bonne maîtrise de l'anglais et du français (orale et écrit), qui seront les principales langues utilisées durant le stage. L'apprentissage d'une autre langue pourrait être recommandé dépendant de l'endroit du stage
- Avoir une bonne capacité d'adaptation dans des situations nouvelles

Ils deviendront ainsi un partenaire important dans le processus et devront se conformer aux politiques et systèmes nationaux de placement. Certaines universités ou milieux

cliniques partenaires exigent des frais pour l'analyse de toute demande de stage hors territoire; ce qui ne garantit pas de recevoir une place de stage désirée. La démarche de sélection des candidat-es inclue généralement une lettre de motivation ainsi qu'un relevé de notes; suivi d'une entrevue en anglais avec le comité de sélection. Par la suite, tous les candidat-es sélectionné-es devront obligatoirement participer aux séances de formation pré-départ offerte par le Bureau de l'international qui collabore étroitement avec le programme pour ces stages en physiothérapie. Un soutien financier sous forme de bourses peut également être disponible pour les stagiaires qui sont admissibles et qui en font la demande au Bureau de l'international de l'UQAC : <https://international.uqac.ca/etudier-a-letranger/>

5.4 Frais encourus en stage

Tous les frais encourus lors des stages cliniques en physiothérapie, incluant les frais de déplacement et d'hébergement, doivent être entièrement assumés par l'étudiant-e.

5.5 Processus préparatoire en vue des stages clinique

Tous les étudiant-es doivent compléter les prérequis avant le début de leur premier stage clinique au trimestre d'été, qui aura lieu à leur 1^{ère} année de maîtrise.

Formulaire de consentement à la divulgation de renseignements personnels (Annexe 3)

L'étudiant-e doit prendre connaissance du contenu et signer le formulaire approprié. Ce document sera signé, numérisé et transmis à l'agent-e de stage pour être classé au dossier étudiant.

Vérification des antécédents judiciaires et consentement à la confidentialité

Les Centres de santé et de services sociaux (CSSS) du Saguenay – Lac-Saint-Jean et l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de la région ont convenu d'uniformiser leurs pratiques en matière de vérification des antécédents judiciaires. Cette synthèse est présentée dans les documents Directives et Processus de vérification des antécédents judiciaires chez les stagiaires dans les établissements de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint- Jean. L'Étudiant-e devra remplir le formulaire d'inscription en ligne pour les stages du CIUSSS et Saguenay Lac-Saint-

Jean au moins deux semaines avant le début du stage. Par la suite, le CIUSSS du Saguenay Lac-Saint-Jean fera parvenir par courriel à l'étudiant·e le document nécessaire à compléter pour la vérification des antécédents judiciaires. Le formulaire est disponible à l'adresse suivante : <https://airtable.com/shrhzZq3gAbONHg1k>.

En aucun temps, l'agent de stage ou le personnel de l'UQAC ne peut recevoir de l'information concernant les antécédents judiciaires d'un·e étudiant·e.

Pour les stages dans un établissements de santé publique en dehors du Saguenay Lac-St-Jean, les formulaires vous seront acheminés en temps et lieu par courriel.

Pour les stages en milieu de pratique privée, aucune clinique partenaire de l'UQAC ne requiert à ce jour une déclaration ou vérification des antécédents judiciaires.

Immunisation globale

L'étudiant·e est dans l'obligation de révéler son statut vaccinal global (carnet de vaccination) en complétant l'Attestation de conformité aux recommandations de Santé publique pour l'immunisation des stagiaires. Si l'immunisation est incomplète, l'étudiant·e devra faire les démarches avec le CLSC afin de mettre à jour son statut vaccinal avant de débiter comme stagiaire dans un milieu clinique. L'étudiant doit transmettre la preuve par courriel à l'agent de stage qui la classera dans le dossier étudiant.

Vaccination pour la COVID-19

L'UEP est dans l'obligation de valider le statut vaccinal des étudiant·es du programme avant la formation clinique. Cette information sera gardée confidentielle par la personne en charge à l'UEP. Il est possible qu'un milieu de stage exige une vaccination complète ainsi qu'une confirmation de la part de l'agent·e de stage du programme. L'UEP suivra [la directive relative à la collecte et à la détention des informations reliées au statut vaccinal](#) du manuel de gestion concernant la preuve du statut vaccinal.

Cours de réanimation cardiorespiratoire (RCR)

L'étudiant-e doit obtenir une qualification en réanimation cardiorespiratoire de niveau minimal C+/DEA (RCR pour professionnels de la santé et défibrillateur automatisé externe). Cette qualification doit être complétée au moins six semaines avant le début du premier stage clinique. L'attestation que cette certification est réussie doit être envoyée par courriel à l'agent-e de stage avant le stage. Cette preuve sera classée dans le dossier étudiant.

Principes de déplacement sécuritaires des bénéficiaires (PDSB)

L'étudiant-e complète une formation de déplacement sécuritaire des bénéficiaires dans le cadre du cours SPOTH563 Fondements de la pratique professionnelle. Le livre de formation en PDSB sert de référence pour l'ensemble de la formation clinique en physiothérapie. Aucune preuve n'est requise.

5.6 Procédures et règlements durant les stages cliniques

Tous les stages sont soumis aux Règlements pédagogiques en vigueur pour la Maîtrise ès sciences appliquées en physiothérapie de l'UQAC. Ils sont également soumis à la Politique d'accueil et de soutien aux étudiant-es en situation de handicap de l'UQAC et à la politique contre le harcèlement et la violence.

5.6.1 Changement d'assignation de stage

Suite à la confirmation de l'assignation, l'étudiant-e ne peut modifier son inscription (art. 4.1.2) et donc son assignation de stage, à moins de circonstances exceptionnelles, approuvées par la direction de l'UEP.

5.6.2 Présence en stage et aux séminaires cliniques

La présence des étudiant-es est **obligatoire** à l'ensemble des séminaires cliniques en physiothérapie (art. 6.5). Les étudiant-es sont tenu-es d'assister à toutes les rencontres. Aucune absence ne sera tolérée sans approbation préalable.

Lors des stages dans les milieux cliniques partenaires, l'étudiant-e qui s'absente

pour plus d'une (1) journée en cours du stage se doit de justifier cette absence. Pour plus d'une journée, l'étudiant-e devra compenser cette période d'absence par un nombre équivalent d'heures de reprise. En plus d'aviser le/la professeur-e de clinique, l'étudiant-e devra aviser rapidement l'agent-e de stage en cas d'absence. Pour les jours fériés, le stagiaire a droit à ces congés reconnus par l'établissement d'enseignement et le milieu de stage et n'aura pas à reprendre ces heures de stage. Dans l'éventualité d'une absence prolongée en raison de maladie ou de problèmes d'ordre familial, l'absence doit être justifiée par un avis médical écrit qui sera remis au professeur-e de clinique en physiothérapie et à l'agent de stage du programme, pour approbation par le/la directeur-trice de l'UEP (art. 9). Toute absence non autorisée au cours d'un stage sera considérée comme un manque de professionnalisme.

L'étudiant-e est tenu de compléter **un minimum de 1 025 h en stage clinique** afin de satisfaire aux exigences imposées pour la formation clinique (GCNP, 2011).

5.6.3 Arrêt d'un stage en cours

La direction de l'Unité d'enseignement en physiothérapie, suite aux recommandations du/de la professeur-e de clinique et en collaboration avec l'agent-e de stage, a le pouvoir de mettre fin à un stage régulier ou spécialisé en cours de stage, si la situation générale ou les comportements spécifiques du/de la stagiaire sont jugés peu professionnels, préjudiciables ou dangereux pour l'étudiant-e, le milieu clinique ou les client-es. L'arrêt de stage pour ces raisons ne sera effectué que dans des circonstances extrêmes et constituera un échec du cours (« note E »).

5.6.4 Abandon d'un stage

L'annulation peut se faire si seulement il y a une raison valable (maladie ou familiale) approuvée par la direction de l'UEP (art. 9).

5.6.5 Comportement professionnel

La physiothérapie est une profession de la santé, et par conséquent a des standards élevés en matière de comportement. L'UEP s'attend à un comportement et à une rigueur professionnelle de la part de chacun-e des étudiant-es. Il doit en tout temps respecter la politique du milieu clinique en matière de tenue vestimentaire. La ponctualité, la politesse, le respect, la courtoisie et la confidentialité sont également des éléments essentiels à respecter durant toute la durée de la formation clinique. Se référer à l'article 10 des règlements pédagogiques en vigueur pour de plus amples renseignements.

5.6.6 Étudiant-e en difficulté

Situation problématique ou conflit en milieu de stage

Étape 1 :

L'étudiant-e stagiaire rencontre son/sa professeur.e de clinique en physiothérapie (PCP) pour discuter de la situation problématique et tenter de trouver une solution.

Étape 2 :

Si la situation problématique persiste au terme de cette rencontre, l'étudiant-e stagiaire poursuit sa démarche auprès de l'agent-e de stage de l'UQAC qui aidera à résoudre la situation identifiée.

Étape 3 :

Dans l'éventualité que la situation perdure, le/la directeur-trice de l'Unité d'enseignement en physiothérapie (UEP) sera consulté-e et impliqué-e ; il/elle pourra intervenir auprès des instances et des personnes concernées pour proposer des pistes de solution.

5.6.7 Exigences particulières lors d'un échec de stage

Pour l'achèvement du cours de stage clinique et la progression dans le

programme de Maîtrise des sciences appliquées en physiothérapie de l'UQAC, l'étudiant-e doit évoluer d'un niveau novice à celui d'un-e clinicien-ne prêt-e à entrer sur le marché du travail, suivant la séquence prévue des stages cliniques. S'il y a échec à un stage, le CECÉ, après analyse du dossier, émettra des recommandations relativement à la poursuite du cheminement de l'étudiant-e. L'échec à deux stages cliniques sera sanctionné par un cheminement insatisfaisant tel que stipulé dans le document : Règlements pédagogiques de la Maîtrise des sciences appliquées en physiothérapie de l'UQAC.

5.6.8 Reprise d'un stage

L'étudiant-e qui se voit attribuer la note échec à un stage précis doit reprendre le stage de même niveau et le réussir avant de pouvoir entreprendre les stages subséquents. La reprise peut s'effectuer dans un contexte et domaine de pratique similaire ou non, toujours en fonction des disponibilités des places de stage et du besoin spécifique de l'étudiant. Un suivi étroit avec l'agent-e de stage sera proposé préalablement ainsi que tout au long du stage pour assurer l'évolution favorable du stagiaire dans son milieu clinique.

5.6.9 Assurances responsabilité

L'UQAC détient une police d'assurance contre la responsabilité civile et professionnelle (Assurance des biens de toutes descriptions et pertes d'exploitation) pour l'étudiant-e qui effectue un stage obligatoire dans le cadre d'un programme de formation. Un accident ou une blessure lors d'un stage relève de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et toute réclamation doit être faite en conformité avec la réglementation CNESST. À cet effet, le Service des ressources humaines (SRH) de l'UQAC est responsable de recueillir les déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles et d'y apporter les suites administratives appropriées.

Étapes à respecter en cas de blessure ou d'accident en stage

1. Déclarer l'accident le plus rapidement possible à la personne responsable dans le milieu clinique partenaire;
2. Faire une déclaration dudit accident en remplissant un rapport d'accident;
3. Informer les ressources humaines de l'UQAC en faisant parvenir une copie du rapport d'accident;
4. Aviser l'agent-e de stage de l'UEP dès que possible.

6 ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES

6.1 Évaluation formative et sommative

Le/la professeur-e de clinique en physiothérapie (PCP) réalise l'évaluation de la performance de l'étudiant-e. L'outil d'évaluation de la performance de l'étudiant en stage clinique est l'Évaluation canadienne du rendement clinique en physiothérapie (ÉRC 2.0). Cet outil est enseigné aux étudiant-es lors d'un séminaire préparatoire à la formation pratique et présenté aux professeur-es de clinique en physiothérapie lors de la journée de formation qui leur est consacrée. L'Évaluation canadienne du rendement clinique en physiothérapie (ÉRC 2.0) et le tutoriel se retrouve au lien suivant : <https://app.rehab.utoronto.ca/ERC>.

L'outil d'évaluation sera utilisé à 2 reprises durant le stage, à la mi-stage et à la fin de stage. Le/la stagiaire doit procéder à son auto-évaluation. Le/la professeur-e de clinique procèdera également à l'évaluation du rendement en complétant le formulaire. À la mi-stage et à la fin du stage, le/la stagiaire et le/la PCP se rencontrent pour discuter de leur évaluation respective, identifier les points forts, les points à améliorer ainsi que les moyens pour y arriver. L'attribution de la notation pour le stage clinique est effectuée à partir de l'évaluation sommative de l'ÉRC par le/la PCP à la fin du stage.

Si, en cours de stage, des préoccupations ou difficultés se manifestent, le/la stagiaire et le/la professeur-e de clinique peuvent en tout temps communiquer avec un membre de l'UEP (directeur-trice ou agent-e de stage) pour discuter des enjeux et de solutions à mettre en place.

À la fin du stage, le/la PCP doit émettre une recommandation en regard du statut de l'étudiant-e à savoir si le stage est réussi, réussi avec distinction, échoué ou non complété. L'attribution de la notation et de la cote pour le stage clinique est effectuée à partir de l'évaluation sommative de l'ÉRC 2.0 effectuée par le/la PCP à la fin du stage. Cette version sommative de l'évaluation sera transmise à l'agent-e de stage qui procédera à son analyse et à l'attribution de la cote (en lettre) appropriée. Cette lettre correspond à une progression de performance allant de la performance exceptionnelle (A) à une performance qui ne répond pas au niveau moyen attendu, c'est-à-dire un échec (E). Chaque lettre correspond à une note préétablie qui se définit comme suit : A+ : 93%; A- : 85%; B : 79%; C : 72%; E : 49%.

6.2 Critères de réussite pour les stages

6.2.1 Stage clinique régulier/spécialisé 1

Cote (lettre)	Points	Notes	Profil de l'étudiant	Critères de réussite
A+	4.3	93%	Rendement exceptionnel	Tous les 18 critères de l'ÉRC sont cotés au moins 2 niveaux au-dessus de la moyenne pour le stage (Intermédiaire ou plus haut).
A-	3.7	85%	Rendement au-dessus de la moyenne	9 critères ou plus sont cotés au moins 2 niveaux au-dessus de la moyenne pour le stage clinique (Intermédiaire ou plus haut). Aucun critère est en bas de la moyenne étant débutant avancé.
B	3.0	79%	Rendement dans la moyenne	Tous les critères sont cotés à la moyenne pour ce stage clinique (débutant avancé ou plus).
C	2.0	72%	Rendement au-dessous de la moyenne	9 critères et plus sont cotés à la moyenne pour le stage clinique (débutant avancé).
E	0	49%	Rendement en situation d'échec	Plus de 9 critères sont cotés au-dessous de la moyenne (< débutant avancé).

				Ne rencontre pas les exigences minimales de ce stage clinique.
--	--	--	--	----------------------------------------------------------------

6.2.2 Stage clinique régulier/spécialisé 2

Cote (lettre)	Points	Notes	Profil de l'étudiant	Critères de réussite
A+	4.3	93%	Rendement exceptionnelle	Tous les 18 critères de l'ÉRC sont cotés au moins 2 niveaux au-dessus de la moyenne pour le stage (Intermédiaire avancé ou plus haut).
A-	3.7	85%	Rendement au-dessus de la moyenne	9 critères ou plus sont cotés au moins 2 niveaux au-dessus de la moyenne pour le stage clinique (Intermédiaire avancé ou plus haut). Aucun critère est en bas de la moyenne soit Intermédiaire.
B	3.0	79%	Rendement dans la moyenne	Tous les 18 critères sont cotés à la moyenne pour ce stage (Intermédiaire ou plus haut).
C	2.0	72%	Rendement au-dessous de la moyenne	9 critères et plus sont cotés à la moyenne pour le stage clinique (Intermédiaire). Aucun critère est sous le niveau débutant avancé.
E	0	49%	Rendement en situation d'échec	Plus de 9 critères sont cotés au-dessous de la moyenne (< Intermédiaire) OU 1 critère est coté sous débutant avancé. Ne rencontre pas les exigences minimales de ce stage clinique.

6.2.3 Stage clinique régulier/spécialisé 3

Cote (lettre)	Points	Notes	Profil de l'étudiant	Critères de réussite
A+	4.3	93%	Rendement exceptionnelle	13 critères de l'ÉRC ou plus sont cotés au moins 2 niveaux au-dessus de la moyenne pour le stage clinique (entrée à la pratique ou plus haut) Aucun critère est en bas de la moyenne (intermédiaire avancé)
A-	3.7	85%	Rendement au-dessus de la moyenne	6 à 12 critères sont cotés comme entrée à la pratique ET aucun critère est en bas de la moyenne étant intermédiaire avancé. OU 4 à 5 critères sont cotés comme entrée à la pratique, aucun critère est en bas de la moyenne (intermédiaire avancé) et la performance générale de l'étudiant est « très bien ».
B	3.0	79%	Rendement dans la moyenne	13 à 14 critères sont cotés à la moyenne pour ce stage clinique (intermédiaire avancé ou plus) et les critères restants sont cotés au plus 1 niveau sous intermédiaire avancé.
C	2.0	72%	Rendement au-dessous de la moyenne	9 critères et plus sont cotés à la moyenne pour le stage clinique (intermédiaire avancé).
E	0	49%	Rendement en situation d'échec	Plus de 9 critères sont cotés au-dessous de la moyenne (< intermédiaire avancé) OU 1 item est coté en dessous d'intermédiaire. Ne rencontre pas les exigences minimales de ce stage clinique.

6.2.4 Stage clinique régulier/ spécialisé 4

x	Points	Notes	Profil de l'étudiant	Critères de réussite
A+	4.3	93%	Rendement exceptionnelle	8 critères de l'ÉRC ou plus sont cotés à distinction et les autres critères sont cotés à la moyenne (entrée à la pratique)
A-	3.7	85%	Rendement au-dessus de la moyenne	5 à 7 critères sont cotés à distinction et les autres critères sont cotés à la moyenne (entrée à la pratique) OU 2 à 4 critères sont cotés à distinction, les autres critères sont cotés à la moyenne (entrée à la pratique) et la performance générale de l'étudiant est « très bien ».
B	3.0	79%	Rendement dans la moyenne	9 critères sont cotés à la moyenne pour ce stage (entrée à la pratique (9) et plus) et les critères restants sont cotés au plus 1 niveau sous entrée à la pratique (8)
C	2.0	72%	Rendement au-dessous de la moyenne	9 critères sont cotés à la moyenne pour ce stage (entrée à la pratique) et aucun critère est coté en dessous d'intermédiaire avancé.
E	0	49%	Rendement en situation d'échec	Plus de 9 critères sont cotés au-dessous de la moyenne (< entrée à la pratique) OU 1 item est coté en dessous d'intermédiaire avancé. Ne rencontre pas les exigences minimales de ce stage clinique.

6.3 Évaluation du milieu clinique

- Par le/la stagiaire

Le formulaire d'évaluation de l'expérience de stage clinique par l'étudiant-e permet de colliger les impressions du/de la stagiaire au regard des expériences d'apprentissage vécues en milieu clinique. L'étudiant-e est tenu-e de remplir ce formulaire à la fin de chaque période de stage, suite à la réception d'un lien qui lui sera transmis dans la dernière semaine de stage.

- Par le professeur de clinique (PCP)

Le formulaire d'évaluation de l'expérience de stage par le PCP permet de colliger les impressions du superviseur concernant son impression sur la performance de l'étudiant au regard des compétences à développer, des précisions sur l'expérience clinique du stagiaire ainsi que les points d'amélioration à considérer. Le PCP est tenu de remplir ce formulaire à la fin de chaque période de supervision de stage, suite à la réception d'un lien qui lui sera transmis par courriel dans la dernière semaine.

7 DOCUMENTS DE STAGE

Trousse de documentation des stages cliniques		
Document	Fonction du document	Période/Fréquence
Guide de stage	<ul style="list-style-type: none"> - Règles et procédures relatives aux stages cliniques; - Objectifs d'apprentissage pour les stages cliniques; - Mandats et responsabilités des personnes impliquées dans la formation clinique 	- En tout temps suivant l'assignation
Contrats de stage et d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement du stage - Objectifs de stage avec plan d'amélioration des apprentissages 	- Discutés et signés par le PCP et l'étudiant-e la première semaine de stage
Cahier de l'étudiant	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire de dossiers cliniques; - Liste de contrôle des interventions cardiorespiratoires ; - Description de l'expérience clinique; - Clinique et activités spécialisée et interdisciplinaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Consignation d'information après chaque cas clinique significatifs, initialisée par le PCP - Complétion de l'annexe de l'expérience clinique à la fin du stage
Journal réflexif	- Outil d'échanges constructifs entre le PCP et le stagiaire pour favoriser l'introspection et le processus de réflexion	- Deux ou trois fois par semaine, révisé par le PCP pour échange
ÉRC (Outil d'évaluation de la performance de l'étudiant en physiothérapie)	<ul style="list-style-type: none"> - Guide d'utilisation de l'outil d'évaluation - Grille d'évaluation ÉRC avec page de signatures 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation formative à mi-parcours - Évaluation sommative à la fin du stage

7.1 **Contrat de stage et contrat d'apprentissage**

Dès la première semaine du stage, l'étudiant-e et son milieu clinique signent le contrat de stage qui balise les rôles et les responsabilités et protège toutes les parties prenantes.

Durant cette même semaine, l'étudiant-e et le/la PCP se rencontrent pour discuter et remplir le contrat d'apprentissage. Cet outil sert à favoriser la communication et la collaboration dans le but de bien situer les attentes respectives de chacun-e. Ceci permet

une approche individualisée qui est adaptée autant au contexte spécifique de pratique qu'aux forces et aux faiblesses particulières de l'étudiant·e. Le contrat pourra être révisé au besoin en cours de stage, selon l'évolution des apprentissages et l'atteinte des objectifs visés.

7.2 Cahier de l'étudiant·e

Inventaires de dossier clinique

Inscrire dans ce formulaire les cas cliniques par catégorie de pathologie ou de diagnostic. Le niveau le plus élevé d'autonomie atteint pour chacun des patient·es évalué·es ou traité·es doit être spécifié selon les critères suivants :

A = Assisté·e (le/la professeur· de clinique apporte une assistance physique ou verbale à la tâche effectuée);

C = Complet (l'étudiant·e effectue la tâche de manière autonome);

O = Observé (l'étudiant·e observe le/la professeur·e de clinique dans l'exécution de la tâche).

P = Partiel (l'étudiant·e effectue une partie de la tâche et le/la professeur· de clinique effectue une autre partie. Il doit être remis à l'agent·e de stage à la fin du stage.

Liste de contrôle des interventions cardiorespiratoire

Les objectifs de la liste de contrôle en physiothérapie cardiorespiratoire (PCR) sont les suivants :

- 1) S'assurer que l'étudiant·e en physiothérapie acquiert de l'expérience relativement aux habiletés, attitudes et comportements dans le domaine de la PCR afin de posséder les compétences minimales de débutant avant

l'obtention du diplôme;

- 2) Donner des directives aux professeur-es de clinique en ce qui concerne les secteurs dans lesquels les compétences peuvent être évaluées;
- 3) Encourager l'étudiant-e, le/la professeur-e de clinique et les établissements à reconnaître que tout milieu clinique peut aider l'étudiant-e à acquérir des compétences en PCR.

Ce document doit être complété par l'étudiant-e pour chacun des stages cliniques. Cet outil aide à comptabiliser les expériences acquises dans le domaine cardiorespiratoire par l'étudiant-e afin de satisfaire aux exigences requises dans ce domaine de pratique. Il doit être remis à l'agent-e de stage à la fin du stage.

Description de l'expérience clinique (annexe 2.3), des Cliniques et des activités spécialisées (annexe 2.4)

L'étudiant- doit remplir ce formulaire en identifiant les activités et/ou cliniques spécialisées du milieu clinique auxquelles il/elle aura eu l'opportunité de participer lors de son stage. Il doit être remis à l'agent-e de stage à la fin du stage.

Page de signatures (Annexe 2.5)

L'étudiant-e et le/la ou les professeur-es de clinique (PCP) doivent signer ce formulaire. Le/la PCP doit également vérifier l'ensemble du cahier de l'étudiant-e en plaçant les initiales. Tout le document doit être remis à l'agent-e de stage à la fin du stage.

7.3 Journal réflexif

Le journal réflexif est un outil supplémentaire qui permet d'optimiser le parcours clinique de l'étudiant-e. De forme libre, il permet de poursuivre l'échange que le stagiaire et le/la PCP ont amorcé lors de la complétion du contrat d'apprentissage. Ce journal constitue ainsi un outil d'échanges constructifs qui permet d'explorer l'expérience professionnelle de l'étudiant-e et de favoriser les apprentissages futurs. L'UEP soumet un modèle de journal adaptable aux étudiant-es. Chaque stagiaire peut utiliser le format qui lui convient

le mieux.

Avec cet outil, le/la stagiaire peut démontrer son cheminement, en se basant sur ses expériences de stage, sur les défis qu'il/elle s'est lancé, sur ses observations diverses, tant au niveau de la clientèle qu'il/elle prend en charge, du type ou du milieu de pratique dont il/elle profite, que de ses propres compétences et attitudes de même que celles du/de la physiothérapeute qui le/la supervise.

Méthodologie suggérée pour la rédaction d'un journal réflexif

1. L'étudiant.e doit écrire au moins de deux à trois fois par semaine dans son journal;
2. Les notes doivent être descriptives et contenir les éléments suivants :
 - Description des événements significatifs survenus dans le cadre du stage;
 - Réflexion sur les impacts de l'intervention afin de mieux appréhender la situation et d'analyser ses propres attitudes et comportements;
 - Identification des éléments à améliorer en termes de connaissances, comportements et attitudes.
3. Le/la professeur de clinique doit superviser la tenue du journal réflexif en fournissant des critiques constructives qui encouragent la réflexion;
4. Le journal réflexif doit être soumis au/à la professeur.e de clinique en physiothérapie (PCP) pour révision de façon régulière;
5. Un canevas d'un journal réflexif est suggéré à l'annexe 14.

8 RESSOURCES POUR LES STAGES

8.1 Pour les stagiaires

Ressources en ligne (Moodle)

L'agent-e de stage de l'UEP utilisera ce site pour la transmission de toutes informations aux étudiant-es en lien avec les stages cliniques. Cette ressource est en développement continu (accès aux ressources internes, liens vers les sites pour la formation externe et documents administratifs). Le site *Moodle* est un site à accès restreint ; il est retrouvé à l'adresse suivante : <http://moodle.uqac.ca>.

Courriel

L'agent-e de stage peut également utiliser son courriel pour transmettre de l'information concernant les stages et répondre aux interrogations ou tout autres besoins des étudiant-es. L'adresse à utiliser est la suivante : Stages_Physiotherapie@uqac.ca.

8.2 Pour les PCP

Pour soutenir les PCP dans leur rôle de superviseur-e, et plus spécifiquement ceux/celles qui en sont à leur première expérience, l'agent-e de stage offre un accompagnement personnalisé continu en utilisant de multiples moyens (visite du milieu, rencontres virtuelles, courriels, etc.). Nous avons également le site web de la formation pratique qui est également mis à jour régulièrement. L'adresse est la suivante : <http://www.uqac.ca/stages-physio/>.

Une journée annuelle de formation pour les PCP

Formation organisée à chaque automne, au mois d'octobre avant le dernier stage clinique. L'objectif principal de cette formation est de mieux outiller les physiothérapeutes dans leur rôle d'accompagnement des stagiaires, peu importe leur degré d'expérience.

Formations à la supervision clinique en ligne

- E-tips (français) - Formation de l'Université de la Colombie Britannique
<http://www.supervisionenfrancais.ca/etips/menu/story.html>
- Formation du consortium national de formation en santé (CNFS)
<https://cnfs.ca/professionnels-de-la-sante/formation-a-la-supervision>
- Formation de l'Université Western Ontario : Preceptor Educational Program (anglais)
<https://preceptor.ca/PEP-modulespage.html>

9 COORDONNÉES DES PERSONNES RESSOURCES À L'UEP

Vous pouvez rejoindre l'agent-e de stage à l'adresse courriel suivante :
Stages_Physiotherapie@uqac.ca.

Ou

Par téléphone au numéro suivant : (418) 545-5011, poste 2736.

Vous pouvez également vous référer au site web de la formation pratique du programme :
<https://www.uqac.ca/uep/nous-joindre/>

Annexe 1

Résumé des services offerts par le Service d'aide aux étudiants de l'UQAC (SAÉ)



L'UQAC offre à tous les étudiant-es de l'université des services selon les besoins de chacun. Les services sont offerts en présentiel avec la possibilité de rencontres à distance selon les circonstances.

- Les services offerts sont les suivants :
- Aide psychologique
- Orientation et soutien à la réussite
- Soutien à la réussite des étudiants des Premières Nations
- Soutien à l'apprentissage
- Soutien aux étudiants en situation d'handicap
- Soutien financier
- Vie étudiante

Les étudiant-es peuvent prendre un rendez-vous directement en remplissant le formulaire en ligne qui suit : <https://sae.uqac.ca/rendezvous/>.

Pour de plus amples renseignements sur les services offerts avec le SAÉ, voici le lien pour consulter le site internet : <https://sae.uqac.ca/>.

Dernière mise à jour : Mars 2023